

BULLET



PREAVIS MUNICIPAL N° 37-2015

Bullet, le 26 août 2015

Au conseil communal de et à Bullet

Achat d'un objet : Chalet Ecole Suisse de Ski aux Rasses

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Willy Mermod responsable depuis de nombreuses années de l'Ecole Suisse de Ski et propriétaire du « chalet » aux Rasses en face du restaurant des Planets désire vendre son bien. Il a pris contact avec notre commune, l'objet étant érigé sur une parcelle communale.

Depuis quelques saisons et par la mise en place d'un partenariat entre l'Ecole Suisse de Ski et le tourisme, le chalet en question fait fonction de point central du tourisme hivernal. C'est dans ce lieu que se gère toutes les réservations, les renseignements en rapport avec les nombreuses activités : skis de pistes, de fonds, les raquettes, l'hébergement, la restauration etc.

Il nous a paru judicieux d'entrer en matière avec M. Mermod pour les raisons suivantes :

- Cet objet est situé sur notre Commune et sur notre terrain
- Il est à proximité du restaurant des Planets et des pistes de skis
- Pour harmoniser la bonne entente entre restaurateurs, remontées mécaniques, Ecole de Skis, il est préférable d'avoir les coudées franches en devenant propriétaire de ce chalet.

Nous avons la garantie que l'Ecole Suisse de Ski et le tourisme Sainte-Croix les Rasses resteront locataires de ce lieu. (Voir correspondance)

La location annuelle couvrira l'entretien et la couverture de l'emprunt, intérêts et amortissement. L'objet doit être amorti sur une période de 10 ans.

La location sera facturée à l'Office du tourisme de Sainte-Croix les Rasses et cette entité pilotera la répartition des locations avec les différents partenaires du tourisme, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le chalet sera acquis en son état, il répond à ce jour aux besoins des locataires. Toutes modifications ou agrandissements seront gérées et financées par les budgets de fonctionnement du tourisme avec l'approbation de la Commune de Bullet.

Le chalet étant considéré comme un bien mobilier, la vente n'exige pas la forme notariée, ce qui évitera des frais complémentaires.

CONCLUSION


Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

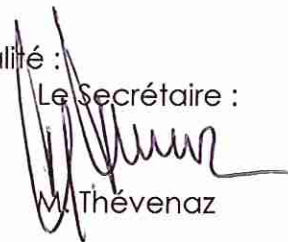
LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET


décide:

- ❖ **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches pour l'acquisition d'une du chalet de l'Ecole Suisse de Ski,
- ❖ **D'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 40'000.-**. Le compte 9123.37.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- ❖ **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- ❖ **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  J.-F. Paillard

Le Secrétaire :  M. Thévenaz



Annexe : Descriptif de l'objet

Délégué municipal : M. Michel Bornoz



Descriptif de l'objet

Chalet de l'Ecole Suisse de Ski : ECA n° 548

Sur parcelle communale aux Rasses n° 415

A bien plaie sans droit distinct

Année de construction : 1985

Surface au sol de 17m²

Agrandissement au nord en 1998

Surface au sol de 7m²

Considéré comme un bien mobilité (pas cadastré)

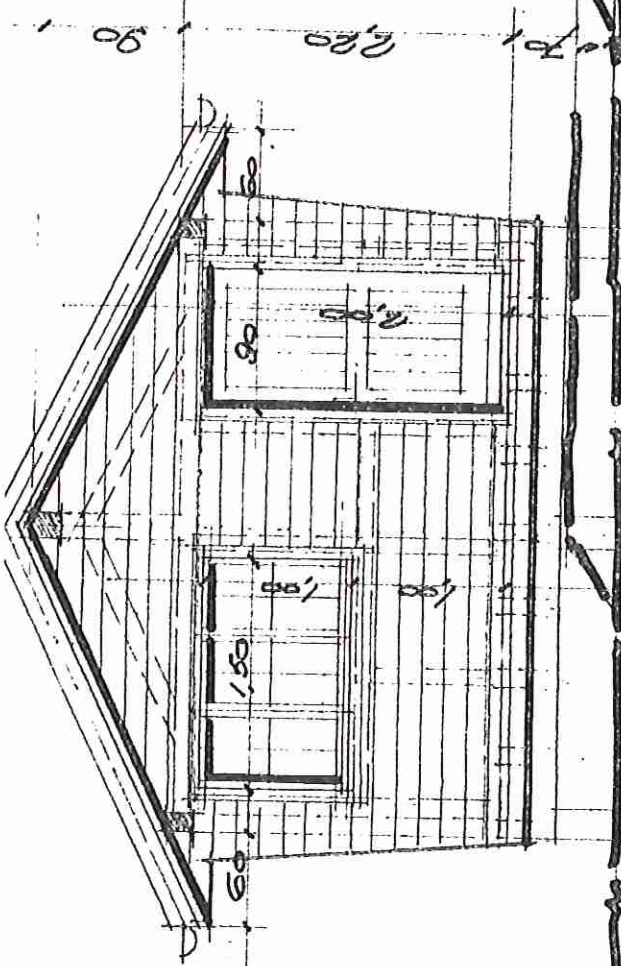
Propriétaire : M. Willy Mermod, Rue des Gittaz, 1450 Sainte-Croix

Valeur à neuf ECA année 2015 :

- Chalet :	CHF 47'500.-
- Annexe nord :	<u>CHF 6'600.-</u>
Total :	<u>CHF 54'100.-</u>

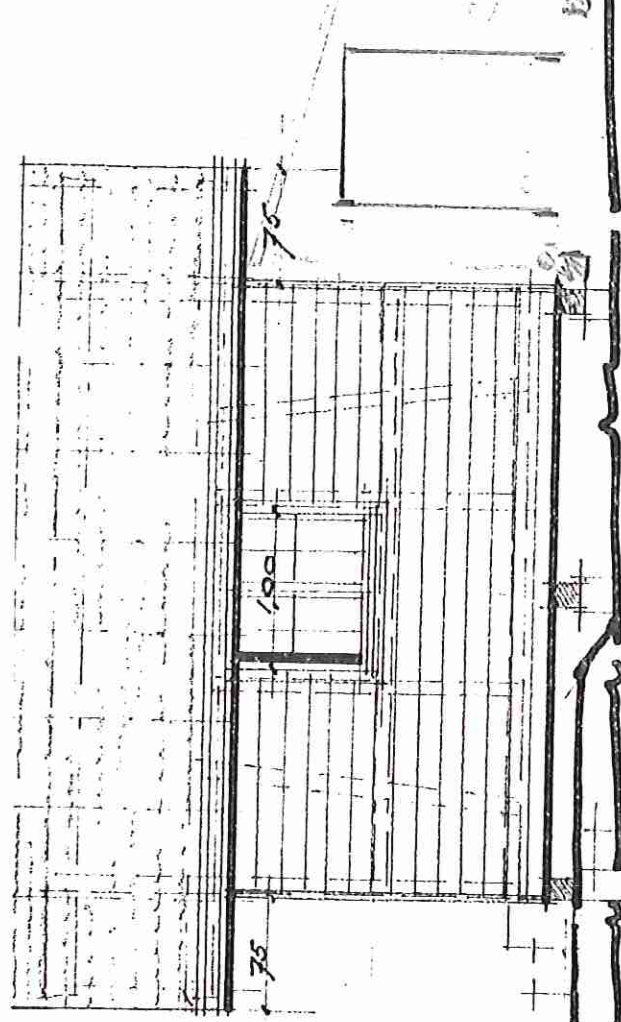
En tenant compte d'une vétusté de 25 % le montant de la transaction a été arrêté à **CHF 37'500.-** par approbation des deux parties.

Bullet, le 26 août 2015

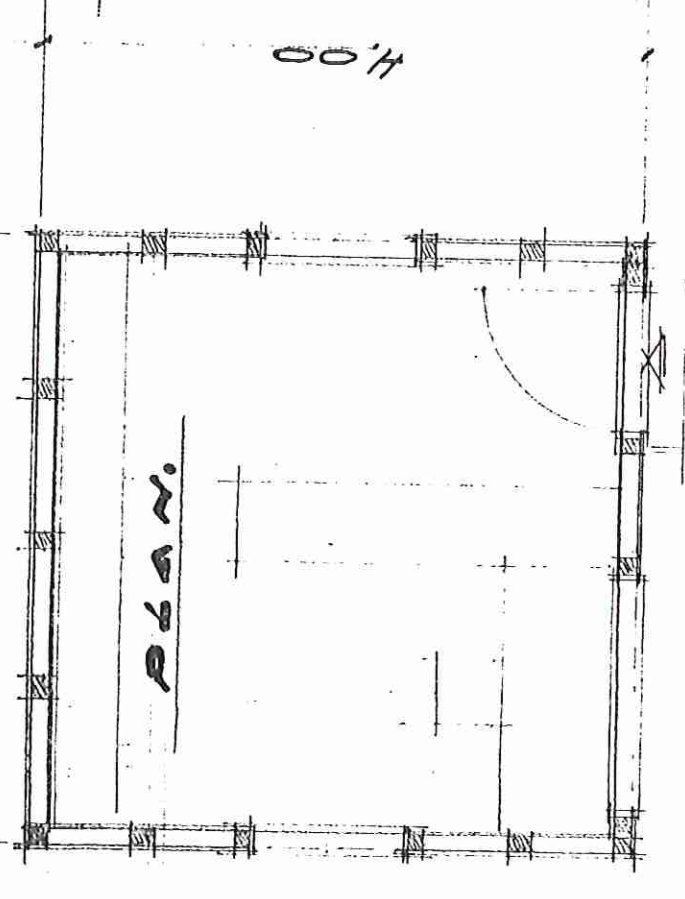


FACE SUB.

400



FACE EST.

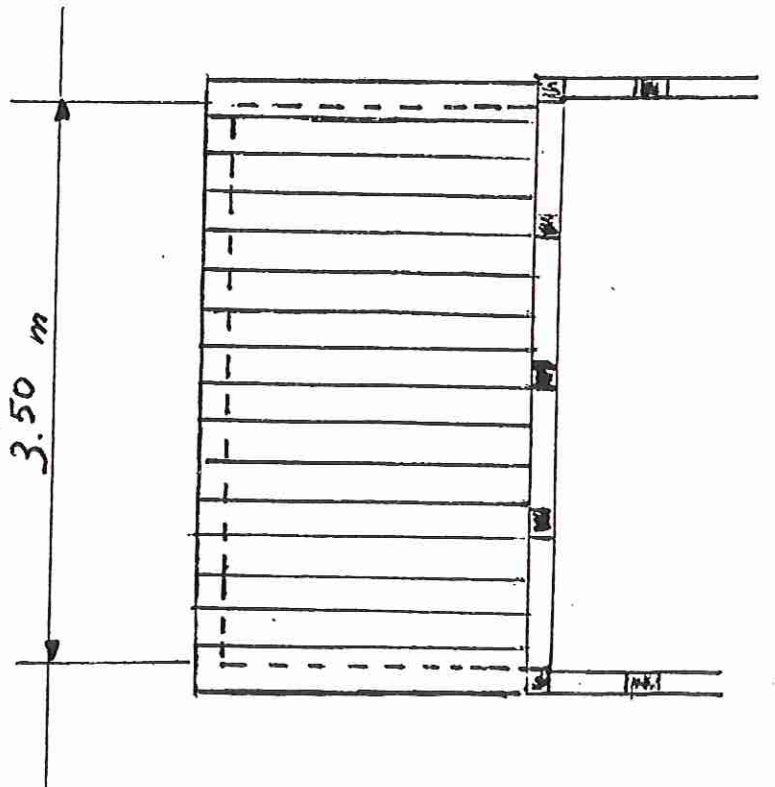
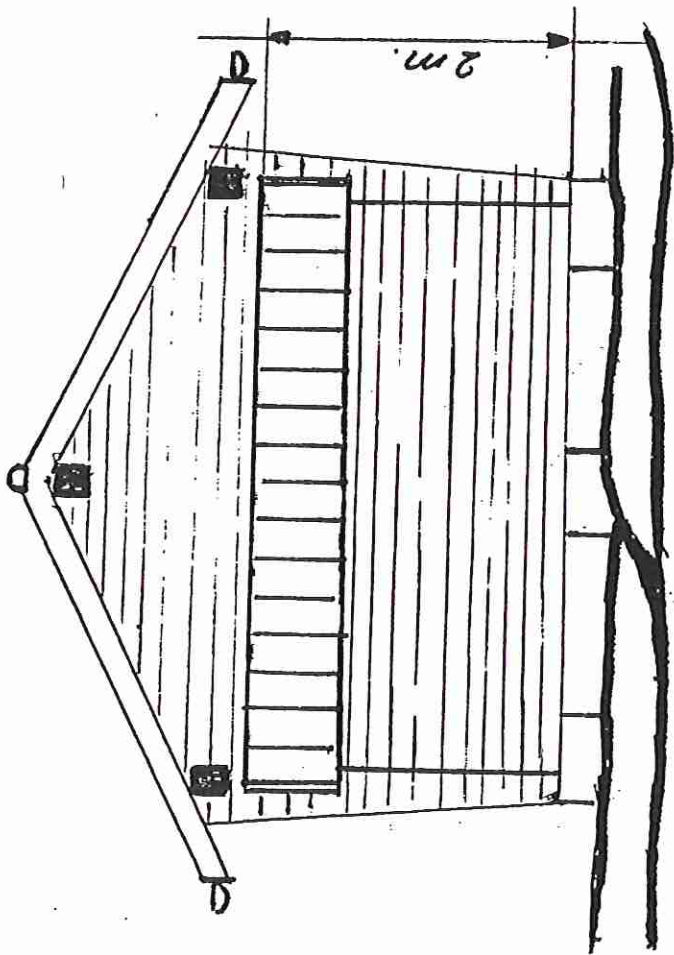
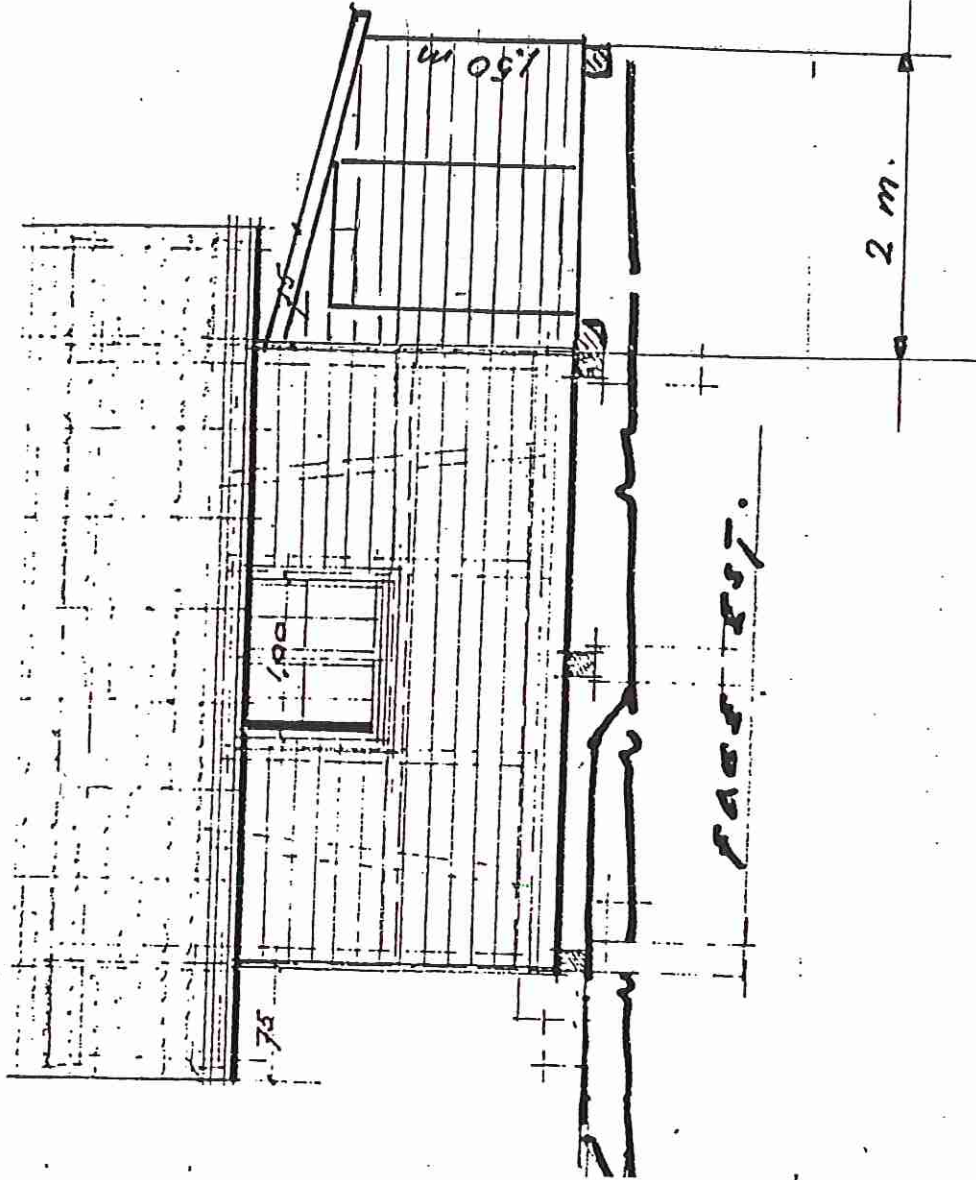


PLAN.

400

ÉCOLE SUISSE
DE SMI.
LES RASSES.
CANTON - BUREAU.
PROJET, éch. 1:50

P. Bonna - arch. H.-Stroix, avril 1984.



ÉCOLE SUISSE
DES PASSÉS.
GABLET - BUREAU.